

Charte des sections bilingues et de l'enseignement optionnel de langues régionales

Les sections bilingues et l'enseignement optionnel de langues régionales participent de la politique menée dans l'académie de Rennes en faveur des langues vivantes.

A- La vocation des sections bilingues

Les sections bilingues sont régies par

- la circulaire 2001-167 du 05-09-2001 modifiée par la circulaire 2003-090 du 5-06-2003
- la circulaire 2001-168 du 5-09-2001
- l'arrêté du 12-5-2003
- la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005

Les objectifs fixés s'inscrivent dans le plan général de développement des langues dans le système éducatif et dans une perspective d'ouverture à d'autres voisinages culturels et linguistiques.

L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire a pour objectifs :

- de permettre aux élèves, par une pratique plus intensive de la langue, d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite performant afin de les amener progressivement à utiliser la langue régionale ou le français avec leurs pairs du même âge mais aussi avec les adultes, dans l'école et dans le milieu familial et social
- de favoriser les acquisitions culturelles liées au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue (histoire, géographie, littérature, arts...)
- de développer l'interdisciplinarité.
- de contribuer à la reconnaissance et la transmission d'un élément de la richesse du patrimoine national et universel
- de contribuer à reconnaître la diversité culturelle au sein de la communauté nationale
- d'être le vecteur d'une politique d'ouverture vers les langues et cultures voisines en favorisant plus particulièrement une politique d'échanges entre établissements scolaires et le renforcement des solidarités entre les régions européennes
- d'être un élément de la construction de l'identité européenne

B- Organisation et fonctionnement

Les sections bilingues et l'enseignement optionnel de langues régionales s'inscrivent dans un réseau académique cohérent et évolutif. Leur construction et développement doit reposer sur trois piliers : la cohésion du site, la mise en œuvre d'une pédagogie moderne tournée vers la communication effective, l'ouverture à la richesse environnante, à l'interrégional et à l'international.

1- le site, lieu de l'indispensable solidarité école élémentaire-collège-lycée

Comme pour les sections européennes, la notion de site bilingue composé d'au moins deux ou trois écoles élémentaires pour un collège et de deux collèges pour un lycée est intrinsèquement lié à celle de parcours de l'élève. La nécessité de proposer un cursus continu de la ma

ternelle au lycée doit se traduire par une organisation cohérente en site géographique. Cette logique rend indispensable une étroite concertation entre établissements partenaires qui doivent partager un véritable projet cohérent. Cette concertation trouve tout naturellement sa place dans le cadre du BAPE en liaison avec le chargé de mission d'inspection, coordonnateur des enseignements de langues et cultures régionales dans l'Académie.

Les points suivants doivent constituer des axes de travail en vue d'une véritable collaboration :

- élaborer et mettre en œuvre avec les enseignants un projet pédagogique commun favorisant une démarche inter-cycles (réunions entre professeurs des écoles et les professeurs de collège d'une part et les professeurs de lycée et les professeurs de collège d'autre part)
- mettre en place avec l'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative des projets communs d'action culturelle et d'ouverture à d'autres régions de France et à l'international (conférences, expositions, intervenants extérieurs, collectage...)
- exploiter le potentiel de l'environnement social, culturel et économique du bassin
- inscrire la dimension bilingue dans les projets d'établissements et sa mise en perspective de l'ouverture aux autres cultures
- présentation d'un rapport annuel de fonctionnement soumis au conseil d'administration de chaque établissement

De manière générale, il est recommandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour renforcer la cohésion du site bilingue tant sur le plan administratif que pédagogique afin de garantir un fonctionnement optimal, gage de pérennité. L'adhésion et la participation active des différentes composantes de la communauté éducative – personnels de direction, enseignants, personnels de vie scolaire, ATOS, élèves, parents – doit être constamment recherchée et améliorée.

2 – La mise en œuvre d'une pédagogie moderne tournée vers une communication effective

L'horaire de langue permet une découverte approfondie des réalités culturelles. Pour autant le projet pédagogique ne saurait différer de l'objectif assigné au cours de langue en général tel qu'il est formulé dans les textes officiels et réaffirmé dans la charte académique pour l'enseignement des langues vivantes : « *Développer la capacité de communication pratique, orale et écrite, dans toutes ses dimensions et dans toutes les situations. Intégrer la dimension culturelle sans laquelle il n'y a pas de véritable communication.* » L'étude de documents authentiques et variés sera ainsi privilégiée en veillant à ne jamais séparer apprentissage de la langue et développement de la compétence inter-culturelle.

En collège et en lycée l'enseignement des disciplines non linguistiques implique une collaboration entre le professeur en charge de cet enseignement et le professeur linguiste. Le projet pédagogique de la section bilingue accorde une large place au travail interdisciplinaire. On peut même affirmer que l'interdisciplinarité est au cœur du dispositif. Dans la mesure du possible il faut veiller à un aménagement des emplois du temps permettant une contiguïté des heures de langue et de discipline non linguistique (DNL) pour que les professeurs de ces deux disciplines puissent mettre en œuvre des stratégies communes. Il est tout à fait concevable que certaines thématiques du cours de DNL trouvent un écho en cours de langue. La charte académique pour l'enseignement des langues vivantes rappelle que celles-ci sont « des instruments de connaissance et d'échange enrichissant l'enseignement de toutes les disciplines ». Si le professeur de langue ne saurait se substituer au professeur de la DNL, en revanche il lui est recommandé de croiser le plus souvent possible les champs disciplinaires à l'occasion de l'étude d'un document qui mobilise des connaissances dans les deux domaines.

Ce décloisonnement disciplinaire trouve bien sûr sa traduction dans les dispositifs transversaux (IDD, TPE) propices aux couplages langues/autres disciplines. Les sections bilingues sont en quelque sorte prédisposées à promouvoir cette approche transversale. L'apprentissage des disciplines non linguistiques en langue bretonne permet plus rapidement à l'élève de s'approprier cette langue comme outil de communication. En outre, cette particularité pédagogique favorise les approches comparatistes, les mises en perspective, une mobilité intellectuelle accrue entre deux systèmes de références. L'élève perçoit les enjeux civiques, intellectuels mais aussi professionnels du bilinguisme.

3- Ouverture sur la richesse environnante et à l'international

La section bilingue et l'enseignement optionnel de langues régionales sont des éléments de dynamisation et d'ouverture de l'établissement sur l'environnement proche, les autres régions de France et l'international. Le projet culturel ne se limite pas à de simples rencontres, visites, excursions. Il s'agit d'entrer dans une coopération active avec les établissements partenaires à l'étranger et avec toute la richesse locale (cf les quêtes de mémoire). L'activité de la section doit rayonner sur l'ensemble de l'établissement.

Dans le cadre d'échanges traditionnels (appariement) avec des pays de langue celtique (Pays de Galles, Irlande), avec d'autres régions de France ou avec des associations culturelles locales, il convient de privilégier les projets construits par les équipes éducatives autour d'un thème précis et ayant des objectifs linguistiques et culturels clairement identifiés. La dimension interdisciplinaire, l'engagement des professeurs non linguistes donneront au projet une visibilité féconde pour la section bilingue. Le séjour à l'étranger et les rencontres avec les acteurs du mouvement culturel breton seront systématiquement précédés d'un travail préparatoire qui mettra les élèves en situation de projet. Les relations de partenariat doivent trouver un débouché naturel en classe par le biais de situations d'apprentissage directement corrélées à la thématique du séjour ou de la rencontre. On veillera à prolonger tout déplacement par une action de nature culturelle organisée dans le cadre de l'établissement (exposition, conférence, film, dossiers d'élèves de nature interdisciplinaire).

L'inscription de l'établissement dans un espace d'éducation européen et international peut renouveler les méthodes d'enseignement. La pédagogie des échanges interculturels est de ce point de vue une source d'enrichissement d'ordre culturel, intellectuel et civique.

Pour le développement des actions d'ouverture il est recommandé de prendre l'attache de la DARIC (Délégation académique aux relations internationales et à la coopération) qui fournira l'assistance nécessaire pour le montage des projets.

A l'intérieur des établissements il est impératif de donner une visibilité à cette inscription dans un espace éducatif européen et international. Un environnement pédagogique adéquat peut accroître et prolonger l'exposition des élèves à la langue régionale et à la réalité de l'international. De ce point de vue la section bilingue contribue de manière concrète à diffuser cet esprit d'ouverture :

- présence de documents supports en langue régionale dans les classes
- rayonnage régional au CDI ou à la BCD: ouvrages de référence, de littérature pour la jeunesse en langue régionale, magazines
- kiosque européen et international dans lequel les magazines en langue régionale trouvent toute leur place
- utilisation des moyens technologiques au service de l'apprentissage des langues et de l'interculturel : correspondance électronique, journaux télévisés

- présence de la section bilingue et de l'enseignement optionnel de langues régionales notamment sur le site internet et les documents d'information de l'établissement

C- L'option langue régionale (breton et gallo)

En collège et en lycée, il en va de même pour les sections de langue régionale en option qui doivent également s'inscrire dans un parcours menant au baccalauréat.

Dans le respect des préconisations pédagogiques, certains regroupements de niveaux pourront être envisagés pour permettre d'atteindre les effectifs requis (6^{ème} et 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale). Pour le Gallo il sera possible d'envisager un regroupement 2^{hde} et 1^{ère}.

Le choix de la langue régionale en option facultative donnera lieu à dérogation si l'établissement du secteur de l'élève n'offre pas cette possibilité. Mais l'option facultative ne peut pas être un élément de contournement de la carte scolaire. Les élèves ayant bénéficié d'une déssectorisation en raison d'une demande d'apprentissage de la langue régionale en option facultative rejoindront le lycée de leur secteur s'ils abandonnent cet apprentissage.